



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE DE L'OISE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des collectivités locales et des élections

AVIS AU PUBLIC

Projet d'un centre d'incendie et de secours à Nogent-sur-Oise

Maître d'ouvrage: Commune de Nogent-sur-Oise

Enquêtes publiques

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 29 septembre 2020, sont prescrites sur le territoire de la commune de Nogent-sur-Oise, du lundi 2 novembre 2020 à 15h00 au jeudi 19 novembre 2020 inclus, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique du projet d'un centre d'incendie et de secours à Nogent-sur-Oise
- parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits

Conformément à la décision n° E20000061/80 du 30 juillet 2020 de la Présidente du tribunal administratif d'Amiens, M. Yves MOREL, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de Nogent-sur-Oise aux dates et heures suivantes :

- Lundi 2 novembre de 15h00 à 18h00
- Mardi 10 novembre de 8h30 à 11h30
- Jeudi 19 novembre de 14h00 à 17h00

Les pièces du dossier seront mis à la disposition du public pendant 18 jours consécutifs du lundi 2 novembre 2020 à 15 h00 au jeudi 19 novembre 2020 inclus à la mairie de Nogent-sur-Oise, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, et à la préfecture. Elles seront consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr - publications) et consultables sur celui de la mairie de Nogent-sur-Oise (www.nogentsuroise.fr – enquête publique).

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie pour être annexées au registre. Elles pourront être également transmises par voie électronique à l'adresse suivante : urba@nogentsuroise.fr.

À l'issue des enquêtes, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Nogent-sur-Oise et à la préfecture de l'Oise - direction des collectivités locales et des élections - pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes.

Les gestes barrières et les dispositions mises en places par la mairie devront être respectés lors des permanences. Les personnes sont invitées à privilégier la consultation du dossier sur les sites internet, la transmission des observations par courrier ou par voie électronique et, le cas échéant, à venir munies de leur stylo.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général



Dominique LEPIDI